

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3659 - Vendredi 19 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE SAMBI :

Pour Me Fahmi, la procédure est « biaisée »



RÉVISION DU CODE DE LA SANTÉ :

La tension monte entre les pharmaciens et le ministère

LIRE PAGE 2

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Juin 2020**

Lever du soleil:
06h 25mn
Coucher du soleil:
17h 50mn

Fadjr : 05h 01mn
Dhouhr : 12h 10mn
Ansr : 15h 05mn
Maghrib: 17h 53mn
Incha: 19h 07mn



RÉVISION DU CODE DE LA SANTÉ :

La tension monte entre les pharmaciens et le ministère

Dans une lettre adressée au ministère de la santé, les pharmacies d'officine ont entamé des négociations avec le gouvernement et dans plusieurs sujets. Elles appellent le ministère de la santé à analyser leurs amendements sur le nouveau code de santé publique. Requête pour le moment ignorée.

Malgré la grève déclenchée par les pharmacies il y a quelques mois, les choses ne s'arrangent pas. Ces derniers mois, les pharmacies, le ministère de la santé et l'ANAMEV enchaînent les discussions pour trouver un terrain d'entente. Dans une lettre adressée au ministre de la santé, les pharmaciens se sont exprimés sur plusieurs sujets dont la licence d'importation, le cas Ocopharma et la révision du code de la santé publique. Sur ce dernier point, les pharmaciens étaient très étonnés de constater le 29 mai dernier, le dépôt du projet de loi portant révision du Code à l'Assemblée nationale. Ces derniers avaient déposé le 26 mars 2020 auprès du secrétaire général de la santé leurs propositions d'amendements à rediscuter avec la ministre de la santé. Mais depuis, le ministère n'a pas réagi pour reprendre les discussions et ils craignent que la loi passe en catimini sans leurs amendements.

Concernant la licence d'importation par l'ANAMEV, les pharmacies demandent la levée de la note circulaire d'autorisation d'importation. Elles trouvent anormal de demander une autorisation d'importation à des pharmaciens qui avaient une autorisation d'exercer. « L'Anamev fait sciemment un amalgame entre une Autorisation d'Importation (AI) accordée aux grossistes répartiteurs et les pharmaciens. Nous sommes des pharmaciens d'officine qui nous livrons à une vente au détail des médicaments et non des établissements de vente en gros. Nous ne nous livrons en aucun cas à une vente en gros. Cet amalgame est indigne d'un établissement

qui a été créé par le président de la République pour s'occuper de l'enregistrement des médicaments entrant dans le territoire national. Cela n'est pas acceptable », lit-on dans cette lettre en date du 05 juin dernier.

Les pharmaciens appellent à l'ANAMEV à s'attaquer aux importations illicites des médicaments sur le territoire national. « Ce ne sont pas les pharmaciens qui se livrent à des importations illicites des médicaments. L'Anamev se trompe de cible. Le problème se situe au niveau du marché de Volo-Volo et des importations illégales des dépôts sauvages. Nous ne savons pas pourquoi l'Anamev ne s'attaque pas à ce problème des dépôts sauvages à Moroni, à Anjouan et à Mohéli. On dirait qu'elle a des raisons que nous ignorons », poursuit-il.

Ils l'appellent aussi à remplir sa mission première qui n'est autre que l'enregistrement des médicaments sur le territoire national. « Aucun médicament n'a été enregistré et on ne sait pas quels sont les médicaments qui sont légaux et ceux qui ne le sont pas. Pourquoi ne remplit-elle pas sa mission première », s'interrogent les auteurs de la lettre. Ces derniers se disent prêts à aider l'ANAMEV dans sa lutte contre les médicaments qui rentrent d'une façon illicite dans notre territoire et se propose de déposer auprès du ministère de la santé, de l'ANAMEV, des services des douanes, des laboratoires et des grossistes répartiteurs, une liste complète des pharmacies autorisées et agréées par le ministère de la santé.

« Demander une Autorisation à un pharmacien pour chaque commande reviendrait à demander à un médecin de demander au ministère de la santé une autorisation pour faire une ordonnance »

Avant de mettre les médicaments à disposition des patients, l'ANAMEV impose aux pharmaciens un contrôle au dédouanement.



Une décision jugée insensée et inacceptable. « Nous ne sommes pas contre un contrôle de l'Agence du Médicament mais pas de cette manière. Le contrôle par l'Anamev doit se faire à posteriori. C'est d'autant plus nécessaire qu'en cette période de COVID l'approvisionnement est extrêmement compliqué et difficile. Pour nous, ce système ne fera que ralentir la bonne disponibilité des médicaments en Union des Comores et ne luttera pas contre le marché illicite des médicaments », préviennent les pharmaciens avant d'ajouter que « demander une AI à un pharmacien pour chaque commande reviendrait, pour imaginer cela, à demander à un médecin de demander au ministère de la santé une autorisation pour faire une ordonnance à chaque fois qu'il veut le faire. C'est un terrible non-sens ».

En ce qui concerne l'Ocopharma, les pharmaciens ont demandé au ministère à pré-

ciser le rôle d'Ocopharma dans la chaîne de distribution des médicaments : grossiste ou détaillant. Selon les pharmaciens, les deux sont contraires à la loi de la concurrence. « Nous avons demandé la fermeture des cessions Ocopharma (non supervisés par des pharmaciens) ainsi que les nombreux dépôts pharmaceutiques », écrivent-ils, estimant que « l'Ocopharma doit importer des médicaments génériques et essentiels figurant sur la liste de l'OMS avec uniquement une vente aux hôpitaux et aux centres de santé ». Les pharmaciens ne comprennent pas pourquoi l'Ocopharma refuse la vente des spécialités aux pharmaciens d'officine. Depuis le début de la crise, la demande est simple: les pharmaciens appellent à la fermeture des cessions de l'Ocopharma.

MY

COVID-19

Comores Alternatifs appelle à une réflexion sur le rôle de la banque centrale

Le parti Comores Alternatifs et des jeunes économistes estiment que la Banque centrale des Comores ne joue pas pleinement son rôle en cette période de crise sanitaire. Dans une conférence de presse tenue mercredi 17 juin, ils ont suggéré à la Banque centrale d'apporter son soutien aux opérateurs économiques et aux citoyens face à la pandémie de la Covid-19.

En cette période de crise sanitaire mondiale, l'économie est impactée. Dans le pays, la Banque Centrale a mis en place des mesures d'accompagnement aux entreprises publiques. Mais le parti Comores Alternatifs estime qu'elle peut faire mieux. « Depuis l'indépendance jusqu'à présent, on ignore le rôle de la banque centrale. On se demande même parfois si elle nous appartient. Et en ce moment

difficile de crise sanitaire mondiale qui a impacté l'économie, on doit réfléchir sur son rôle », explique Said Abdillah, le leader du parti.

Ce dernier pense que le pays n'a pas l'indépendance de sa monnaie.

Il suggère même de sortir de la zone Franc. « On n'a pas l'indépendance monétaire. Dans notre banque centrale, il y a ce qu'on appelle le conseil d'administration. Il est composé de huit membres, dont quatre

français et quatre comoriens. Ce conseil se voit deux fois par an, le mois de juillet et décembre. Notre banque ne peut pas prendre une décision sans l'accord de l'autre partie », avance Mourad Ali

Moustakim, un autre économiste.

Ce dernier a rebondi sur la question du rôle de la banque centrale. Il a montré que les banques centrales des autres pays ont octroyé des milliards aux entreprises pour les aider à survivre. « Ces banques ont donné aux banques commerciales de l'argent pour relancer et sauver l'économie du pays. C'est cela le rôle d'une banque centrale dans un pays », dit-il, avant de préciser que « ici ce n'est pas encore le cas, la banque n'a pas injecté de l'argent... ». Pour cet économiste, « il faudrait que la banque centrale rachète les actions des banques commerciales. C'est-à-dire leur crédit mais aussi faire le marché inter-bancaire même si en réalité il n'existe pas. Mais il faut le mettre en place surtout en cette période de crise sanitaire », soutient-il.

Nassuf Ben Amad



AFFAIRE SAMBI :

Pour Me Fahmi, la procédure est « biaisée »

Avocat au barreau de Moroni et homme politique proche de l'ancien raïs Ahmed Sambi, Fahmi Saïd Ibrahim s'est lui aussi exprimé sur le dossier de la citoyenneté économique sous sa casquette de juriste.

C'est ce samedi 20 juin que la Section judiciaire de la Cour suprême va livrer son verdict sur la demande de mise en liberté de Sambi, formulée par son avocat Me Mahamoudou Ahamada. Juste avant le jour J, Me Fahmi donne son point de vue sur le sujet. Celui qui a été ministre de la justice sous Azali 2, n'y va d'une main morte. Selon lui, la procédure judiciaire entamée dans ce dossier « est biaisée ». L'enfant d'Itsandra où il a été plusieurs fois élu député rappel-

le que la privation des libertés d'un citoyen par une simple note administrative est une « erreur grave » pour la suite d'une procédure judiciaire. « Seuls des officiers de la police judiciaire et les collaborateurs de l'Exécutif peuvent placer une personne en garde à vue ne dépassant pas les 48 heures ». Passé ce délai, « seul un juge d'instruction est habilité à décider de le prolonger et cela en exception des règles ».

Rappelons qu'avant d'être placé en mandat de dépôt au mois d'août 2018 dans le cadre du dossier de la citoyenneté économique, Sambi a été placé en résidence surveillée par une note du secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui le reprochait de troubles à l'ordre public. Sambi qui venait d'arriver

d'un long voyage en France s'était opposé publiquement à la révision constitutionnelle.

Pour Me Fahmi, cette fameuse note n'était rien d'autre qu'un « acte administratif unilatéral » qui n'avait aucune référence juridique. En guise de rappel à la loi, l'avocat affirme qu'un administrateur ne peut pas, par une simple note, priver une personne le droit de jouir de sa liberté. « Aucun texte légal ne l'autorise à prendre une telle décision. Cela s'appelle une voie de fait par manque total de procédure et de droit. Et c'est ce qui a violé depuis le début la liberté de l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi car c'est ce qui l'a en détention provisoire », dit-il, choqué.

Pour ce qui est de la loi sur la citoyenneté économique, régulière-

ment pointée du doigt par l'actuel régime qui continue malgré tout à jouir de ses fruits à tous les étages, Fahmi Saïd Ibrahim estime qu'il est « trop tard » pour déclarer son inconstitutionnalité du fait que « la Cour constitutionnelle l'a validée », tranche celui aux yeux de qui « rien n'est plus important que la sécurité juridique ». Dans la même lancée, il affirme qu'il n'est pas d'éthique de revenir sur une loi après 5 ou 6 ans d'exécution pour crier son irrégularité et que cet aspect ne devrait plus être d'actualité.

Sur la détention de l'ancien président, notre interlocuteur soutient lui aussi que le délai légal a été dépassé. « J'estime que l'on doit mettre l'accent sur le principe de l'équité dans ce genre de procédure car il y a des traitements différents

vis-à-vis des accusés », constate-t-il, souhaitant qu'au même titre que l'ancien vice-président Nouridine Bourhane empêtré dans ce même dossier, l'ancien président Sambi « doit jouir de ce droit de se soigner ».

Face aux accusations de détournement de deniers publics dont Sambi fait l'objet, l'ancien ministre de la justice estime qu'il est « impossible » de détourner un objet qu'on n'a pas détenu. « Il faut détenir pour détourner. Et pour ce qui est de l'argent public, aucun président au monde ne le détient. Ce sont les ministres des finances et autres qui ont cette tâche ».

A.O Yazid

DÉTENTION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SAMBI

Le Juwa contre-attaque, preuves à l'appui

Dans une conférence de presse tenue hier jeudi à Moroni, le parti Juwa de l'ancien président Sambi en détention depuis deux ans, a divulgué des preuves pour rétablir la vérité sur l'affaire de la citoyenneté économique. L'occasion pour ce parti d'opposition de qualifier de partial le rapport parlementaire établi par l'ancien député Dhoulkamal.

Les propos tenus récemment par le chargé de la défense de la présidence de la République en même temps secrétaire général du parti CRC au pouvoir, n'ont pas laissé indifférent l'opinion publique. Le parti Juwa a regretté devant la presse ce 18 juin « l'agressivité » et « la terreur » du gouvernement Azali. Face à cette situation, le secrétaire général du parti Juwa, Ahmed Hassan El-Barwane a montré que la politique se fait à travers la rhétorique, la foi et la paix sociale. Et c'est dans ce cadre qu'il a rebondi sur le dossier

de l'ancien président Sambi détenu depuis deux ans dans sa résidence de Voidjou. « Sur l'affaire dite de la citoyenneté économique, notre président d'honneur est victime d'une injustice évidente. Sur ce dossier, il n'a touché aucun sous. La procédure engage le gouverneur de la Banque

Centrale des Comores, le trésor public et le ministère des finances. Et c'est seulement l'ancien chef de l'Etat qui est détenu dans cette affaire », dénonce Hassan El-Barwane.

Pour le député Mohamed Msaïdie, il s'agit de l'œuvre de son ancien collègue le député

Dhoulkamal qui a biaisé les étapes et les procédures de l'enquête parlementaire. « Ce rapport est établi dans le seul but d'enfermer Sambi en rédigeant un document à charge. Et pourtant l'enquête parlementaire n'accuse et ne dispense personne », dit-il. Pour bien montrer qu'il s'agit d'un acte de mauvaise foi, le député a révélé d'un air espiègle que le rapport devait être soumis préalablement aux parlementaires pour adoption, mais Dhoulkamal s'est permis de le remettre directement à l'ancien président de l'Assemblée Nationale Abdou Ousseine, avant d'atterrir chez le président de la République.

Quant au député Ibrahim Mohamed Soulé, l'ancien président Sambi est en train de moisir en détention illégale car il est enfermé par des gens qui avaient une dent contre lui. « Le rapport parlementaire partial établi par Dhoulkamal écarte les faits authentiques qui justifient l'innocence de Sambi. Nous en avons aujourd'hui toutes les preuves. Si on a retardé à les rendre

publiques c'est parce qu'on avait confiance en la justice », regrette le député avant de s'appuyer sur des documents signés et cachetés par l'administration comorienne, puis la convention Lica signée par le ministre Houmed Msaïdie le 23 octobre 2019. « Beaucoup de dirigeants responsables de détournements de fonds publics et soupçonnés de délits graves partent s'exiler en France. Et pourtant Sambi est rentré dans son pays de son propre gré », conclut le porte-parole du parti. Pour le parti Juwa, la justice en sortira grandie si elle dit le droit et rien que le droit dans cette affaire, dont le verdict est attendu demain samedi à la cour suprême.

Kamal Gamal



Le parti juwa devant la presse

SOCIÉTÉ

Une fillette de 6 ans violée par un multirécidiviste

Samedi 13 juin dernier, un récidiviste du nom de Kassim Abou, quadragénaire, a été attrapé en train de violer une fillette de six ans à Anjouan.

C'est en pleine action que Kassim Abou a été retrouvé samedi 13 juin dernier en train de violer une fillette de 6 ans. Pris d'une colère noire, les gens qui étaient aux environs l'ont lynché sans pitié. Par chance, ce récidiviste a échappé à la mort grâce à l'intervention rapide de la gendarmerie de Mutsamudu.

Originaire de la localité Jeje (Anjouan), il a été admis d'urgence à l'hôpital de Hombo avant que les forces de l'ordre ne l'emmènent à la brigade de recherches de Domoni pour des raisons à la fois de sécurité et de justice.

Après examen médical, la fillette a perdu son hymen. Elle est traumatisée. Selon la responsable du service d'écoute à Anjouan, Fatima Bacar, cela fait quelques mois, que Maweni, où a eu lieu le viol, est devenu l'antre des agressions sexuelles sur l'île. Un phénomène que les habitants prennent au

sérieux surtout quand le violeur du jour est un multirécidiviste.

« Après m'avoir confié qu'il était de Mohéli, moi en tant que chef de service, j'ai mené mon enquête auprès de service d'écoute de Mohéli. J'avais la gorge nouée en apprenant que l'homme en question n'est pas de Mohéli contrairement à ses affirmations, mais qu'il est connu par ces actes de viol », s'effondre Fatima Bacar.

En effet, l'homme a fait trois fois la prison à Mohéli et les motifs ne sont autres que ces actes de viol. Le service d'écoute d'Anjouan ne

compte pas baisser les bras et regarder se briser la vie des mineures. « Nous travaillons avec la partie civile et nous allons saisir la justice dans cette affaire ». Le 11 juin, les associations de lutte pour les droits de la femme et de l'enfant, le service d'écoute et les partenaires ont tenu une rencontre à Moroni afin de réfléchir comment mettre fin à ces abus excessifs qui gangrènent le pays actuellement.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Viols sur les enfants, disons stop !

L'art est une terre sur laquelle celles et ceux qui, un jour ils se décident d'y poser un pied, d'y apposer une empreinte, ils s'engagent dans un pacte social coriace mais noble. Pour chaque art, l'artiste a, non seulement un message à faire passer, mais aussi et surtout un serment ficelé, une promesse dite et qu'il faut tenir.

La difficulté ? En s'engageant, l'artiste ne s'isole pas. Et c'est là que sa bataille trouve un sens. Il s'engage pour une cause, celle-ci n'étant pas directement assimilée à sa personne, mais à l'autre. L'œuvre est cet outil précieux, objet essentiel d'un pacte naturellement certifié entre l'artiste et l'autre, celui-ci, n'étant rien ni personne, que le public. La posture, la distance mesurée et brodée entre ce public et l'artiste ne nuit en rien quant au message que l'artiste veut faire passer. Qu'il soit joyeux, triste ou encore humoristique, ce message véhiculé par l'œuvre en question impose quelque chose de très fort chez les autres : l'émotion ! Il y en a même celles et ceux qui vont encore plus loin lorsqu'ils joignent leurs témoignages à leurs nobles messages artistiques.

C'est ce qui m'a le plus marqué,

ce mercredi 17 juin 2020, lorsque j'ai suivi, avec intérêt le témoignage sensitif des trois artistes comoriens (Zilé, Zaza et Soultaine) avant de nous faire écouter une chanson en trio intitulée « Pédophile ». En effet, ce trio de musiciens, tous comoriens résidents en France a rendu publique une chanson contre les viols faits aux enfants, aux Comores, leur pays, le nôtre aussi. Leurs paroles piquantes que s'est élaborées ce mixage de voix, très remontées et nettement engagées interviennent dans un contexte particulier où les actes de viols sur les enfants se multiplient dans le pays, amplifiant le sentiment d'insécurité des victimes et l'émoi chez les parents, au sein de la société civile et au regard des institutions internationales comme l'Unicef.

Le dernier acte en date est recensé, dimanche 14 juin 2020, à Domoni-Anjouan où un homme à la trentaine s'est fait lynché (ce qui est regrettable et outrageant aussi) pour avoir violé un enfant de six ans. Alors que l'Afrique a célébré ce 16 juin 2020 la Journée internationale de l'enfant africain sous le thème de l'accès à une justice adaptée aux enfants africains », l'on ne demande

que justice soit faite aux Comores contre ces « gros pervers » prédateurs dangereux.

Dans une vidéo, nos trois artistes révèlent aux yeux de tout le monde, non pas le fait divers en soi particulièrement connu du public grâce aux réseaux sociaux, mais s'émeuvent, suite à un phénomène devenu monnaie courante dans le pays. De nombreux enfants se font violer dans notre pays ces derniers temps, ce qui provoque en nous une émotion très forte. A la question « que dire de l'art pour dénoncer ? », ces artistes y ont trouvé des premiers éléments de réponses : disons simplement stop ! La situation est tellement critique que l'artiste « ne sait même pas par où commencer », a dit Zilé, l'auteur compositeur du couplet, à l'ouverture joli trio rythmé au « débé lafungwa yayeni ». Suivra ensuite deux autres voix consonantes très familières aux Comoriens, notamment celles de l'incorruptible Zaza et du célèbre chanteur de toirab, Soultaine.

L'art, qu'il soit musicale, littéraire ou autre, reste donc ce mode d'expression où l'on prend position face à ce qui nous semble intoléra-

ble. L'artiste prend ainsi la parole pour ceux qui n'en disposent pas. Et justement, les enfants, nos enfants victimes de ces violences atroces perpétrées de plus en plus aujourd'hui par des adultes, les mêmes censés les protéger, est un crime qu'il faut dénoncer. Cela peut se faire au village, dans nos différentes tribunes sociopolitiques et juridiques. Salim Ali Amir en a déjà l'habitude de dénoncer ces abus. En 2006, il a

sorti son titre « Pédophilie » où l'auteur de « Ripvirwa » décrit le déclin crépusculaire comme heure propice des prédateurs. Comme les artistes, dénonçons ensemble ces actes ignobles. Faisons-en une querelle, une lutte, un combat primordial et indispensable pour eux et pour notre avenir.

Abdoulatif BACAR,
Enseignant



La voix silencieuse pour la nation

La voix a des droits et un auteur pour la tenir. Elle se tient par un auteur qui la tient en raison de la légitimité qu'il détient de son rôle dans la famille, de son rôle dans le quartier, de son rôle dans son association, ou dans son groupe social d'appartenance, de son rôle dans sa localité de naissance ou d'adoption, de son rôle dans son parti politique, ou dans son syndicat.

Mais la plus légitime voix, s'assied au lieu et place du détenteur du pouvoir et des leaders en chef des partis politiques constitués.

Elle dispose aussi des droits pour le professionnel du medias écrit et oral, pour les différentes sphères de la vie sociale, économique, pour le milieu hospitalier, pour l'enseignement et pour tous lieux de rouages de l'administration, de la production, des transactions financières et commerciales.

Les droits de la voix se répartissent à tous ces canevas et sont portés par le plus représentatif de chaque secteur ou de chaque canevas désireux de part sa fonction, de la prendre. Les droits de la voix quand ils s'exercent, respectent ses principes généraux reconnaissables dans la formulation de « ne pas ». Ne pas commettre de délit d'opinion, ne pas atteindre l'intégrité physique ou morale d'une personne du fait de ses fonctions publiques ou privées, ne pas atteindre la vie privée de personne du fait de ses fonctions publiques ou privées, ne pas tenir des propos dénigrant les

symboles de la nation à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

L'espace de la voix constituée par la parole publique doit perdre le décor de la jubilation narcissique, servant de ferment au règlement de compte personnel ou politique. L'espace de la voix constituée par la parole publique doit poser des jalons pour indiquer la voie publique la plus droite et la moins longue pour atteindre un objectif d'intérêt général diriment.

L'espace de la voix constituée par la parole publique doit rassembler les forces de l'intelligence quelles que soient les opinions différentes d'appartenance pour seulement que la nation gagne en honneur et en dignité. L'espace de la voix constituée par la parole publique doit indiquer le firmament de l'horizon, aux classes d'âges jeunes pour qu'ils puissent y assurer le passage du bâton de quatre fois cent mètres de la prospérité comorienne. L'espace de la voix constituée par la parole publique doit tirer la corde de la cloche pour assumer notre propre histoire, et décider d'y faire table rase pour un avenir meilleur.

Les ratés de nos quarante trois ans d'indépendances étaient nécessaires pour comprendre par le principe des essais et des erreurs que chaque nation a connu, pour arriver au carrefour des choix de bonne direction. Le peuple comorien s'y sent arriver. Il veut la bonne direction, car il compte avoir ses forces en présence. Il sait et il a compris

qu'il peut aller en avant si les erreurs ne continuent pas à s'imposer comme des règles de jeu.

Les quelques fantassins des luttes lycéennes qui sont au pouvoir, ont participé au déluge populaire qui a conduit à l'indépendance. Ils doivent comprendre que le jeu ne vaut pas la chandelle d'oublier que si l'indépendance fut un fait acquis, c'est parce que, personne ne défend

aucunement son intérêt personnel, ni clanique ni régionaliste, ni politique, ceux là ont visé un objectif supérieur à l'objectif personnel.

Tant que la classe politique choisit ce terrain de s'envoyer à bâtons rompus des boules rouges pour la lutte du pouvoir mais pas la lutte pour faire gagner la prospérité comorienne, nous resterons sur des erreurs et nous n'arriverons jamais

à entrer dans les laboratoires des essais pour la prospérité comorienne.

Mourchidi Djabiri, Diplômé d'un DESS de gestion d'entreprise d'insertion, sorti doctorant de Paris 8, Haut cadre territorial de la Francophonie



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses États membres.

Si vous êtes motivés et prêts à relever des défis, la COI, pour son secrétariat général, est à la recherche de : **Un (01) Comptable**

Le dossier d'appel à candidatures peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI (www.commissionoceanindien.org)
- Au Département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante : hr@coi-loc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Vendredi 10 juillet 2020 à 16h30 (heures de Maurice).**

Maître Aticki, patron de la ligue de taekwondo : "Notre préoccupation : préparer des athlètes conquérants"

Maître Aticki est le patron de la Ligue de Taekwondo de Ngazidja. Il confirme qu'avant l'interdiction de tout regroupement, entre autres sportifs, pour cause de pandémie de covid-19, la discipline était dynamique. Les Taekwondoïstes ont bien animé les tatamis. Entraînement et compétition s'étaient succédé. Actuellement, ils supportent avec philosophie la passivité forcée. Il répond à La Gazette.

Question : Quel était l'état de santé de Taekwondo avant l'interdiction de tout regroupement ?

Maître Aticki : Le coronavirus a causé dans le domaine sportif et culturel de regrettables dégâts humains. La crise sanitaire a constitué un obstacle à la population en général, et à la jeunesse et aux sportifs en particulier, pour s'épanouir physiquement et psychologiquement. La discipline avait, dès le début de l'année 2020, commencé à placer ses organes décentralisés dans les îles, avec l'installation des ligues. Notre ambition, c'est de renforcer les capacités des clubs, afin de bien se préparer pour le championnat régional. C'est un élan qui prouve une motivation de la ligue de Ngazidja et de ses organes techniques. Mais, tout est freiné par cette crise pandémique. Dès l'annonce des mesures barrières, les clubs ont laissé de côté les activités par respect aux décisions des autorités et surtout pour notre propre protection. Mais, le taekwondo est un art martial ayant pour but de cultiver la souplesse, le calme, l'équilibre et la concentration, en gardant un

excellent niveau de condition physique. Donc, même en plein confinement, nos athlètes bougent à domicile.

Question : Comment la période de la pandémie est vécue par vos athlètes ?

MA : Traditionnellement, nos athlètes s'entraînent en salle collectivement, pour plusieurs raisons : l'encadrement par les instructeurs, le travail en groupe pour la maîtrise des frappes. C'est important l'échange sur les tatamis, avec des collègues parce que cela replace l'athlète dans son environnement de combattant et favorise le retranchement aux principes des arts martiaux. Hélas, la pandémie de coronavirus a tout perturbé. Psychologiquement, cette période est vécue péniblement par chaque sportif. Elle a pratiquement coupé l'élan tant pour l'athlète que pour nous, encadreurs techniques.

Question : La Ligue de Taekwondo de Ngazidja a-t-elle pu mettre en application une partie de son plan d'action avant la passivité forcée ?

MA : Les activités se sont déroulées en majorité durant les vacances scolaires. Les mesures de prévention ont été prises depuis mars 2020, pratiquement, nous n'avons pas pu avancer durant cette période, mais nous appliquerons, dès que possible, le plan d'action avec quelques réaménagements.

Question : Traditionnellement quel genre de difficulté se trouve confrontée la Ligue de Ngazidja ?

MA : Les difficultés sont nombreuses. La discipline attire moins des sponsors et les autorités pour accompagner les actions de la fédération, donc les activités des clubs. Ensuite, l'organisation interne devrait avoir le soutien du Comité Olympique (Cosic) ou du Ministère de la Jeunesse et des Sports mais cela n'est pas effectif. Ces dernières années, nous avons pu lever la difficulté majeure, liée avec notre partenariat avec le Kukkiwon, institution d'instruction basée à Séoul (Corée du Sud). On a vu l'arrivée de plusieurs formateurs coréens aux Comores. Toutefois nos athlètes bénéficient de moins en moins de stage à l'extérieur. Le passage de grade à la Kukkiwon demande beaucoup de moyens et des déplacements. C'est une lourde charge financière pour nos institutions, notamment la Fédération Comorienne de Taekwondo (Fct) et les Ligues insulaires.

Questions : Dans cette période difficile, quel conseil donnez-vous à vos athlète ?

MA : J'estime que chaque citoyen en général, et les Taekwondoïstes en particuliers ont réfléchi sur ce fléau du Coronavirus. La pratique du sport est parmi les facteurs qui permettent de garder le corps sain. Donc, encourager l'entourage à pratiquer le sport même en famille est salutaire.

Et pour nos Taekwondoïstes, l'enseignement tiré de la pandémie est inscrit dans notre serment de rester persévérant face aux difficultés et de bâtir ensemble un monde



pacifique. Tout regroupement n'étant pas autorisé, nous demandons à nos athlètes de rester actif individuellement, même à la maison. Ceci évite l'engourdissement des muscles.

Question : Une fois le Covid-19 disparaît, quelle sera la priorité de votre Ligue, et éventuellement de la Fct ?

MA : Notre priorité est de revoir les installations des clubs pour les désinfecter, et les rendre ainsi propres, accueillant et aptes aux entraînements et aux compétitions, sans le moindre risque de contamination de la pandémie du coronavirus, ou autre pathologie. Nous demandons aux communautés villageoises et aux mairies d'accompagner les clubs. Sur le plan sportif, un passage de grade sera organisé, et un tournoi est repoussé pour la fin de l'année.

Question : Les médailles que

les Taekwondoïstes comoriens décrochent aux Jeux des îles de l'Océan indien ou dans tout autre compétition internationale relève-t-elle des médailles de performance ou d'assiduité ?

MA : Le Taekwondo n'était pas représenté aux derniers Jeux des îles de l'Océan indien. Certains de nos athlètes ont remporté des médailles de performance à l'occasion des Jeux de la Ligue Arabe. C'est vrai, il y a longtemps que nos Taekwondoïstes n'ont pas savouré les podiums à l'occasion de prestigieux rendez-vous sportifs de la sous-région. La Direction technique nationale y travaille. Nous nous préparons pour les échéances à venir. Notre préoccupation a été toujours de présenter des athlètes, féminins et masculins, aguerris et conquérants »

**Propos recueillis par
Bm Gondet**



AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT en vue de la sélection d'un Consultant Individuel pour le support technique e-PSM - Développement de l'application tablette PIR (Port Inspection Report)

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFishRegional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Elle se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de Consultant Individuel qui assurera la «le support technique e-PSM - Développement de l'application tablette PIR (Port Inspection Report)»

2. La mission du Consultant est de fournir des services techniques au Secrétariat de la CTOI afin de développer une application sur tablette à l'appui du flux de travail PIR (Port Inspection Report) de la plate-forme e-PSM, pour permettre aux inspecteurs de l'Etat du port de compléter les rapports in situ lors des inspections portuaires. Les informations PIR collectées doivent ensuite être transférées au serveur e-PSM et mises à la disposition des utilisateurs finaux via le module 1 ("e-forms and processes") de l'application e-PSM.

3. La mission sera effectuée à distance avec deux missions au Secrétariat de la CTOI (Seychelles) (ou par vidéoconférence.)

4. Le Consultant travaillera sous la supervision de la Commission de l'Océan Indien.

5. La durée estimée des prestations est de 100 jours ouvrable sur une période d'un an.

6. La Commission de l'Océan Indien (COI) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre les expertises nécessaires et d'exécuter les prestations en question (curriculum vitae, copie des diplômes et attestations, références concernant l'exécution de contrats analogues, ...).

7. Une version des termes de référence est disponible sur le site web de la Commission de l'Océan Indien <https://www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c022/>

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique sous format non compressé aux adresses ci-après au plus tard le **lundi 29 juin 2020 à 16 heures 30 minutes** (heures de Maurice

GMT+4):

e-mail : innocent.miada@coi-ioc.org
njiva.r@coi-ioc.org

Référence : « (SW2/Y3-C022) Consultant for e-PSM technical support - Development of the PIR tablet application »

9. Les consultants individuels seront sélectionnés en accord avec les procédures définies par les Directives sur la Sélection et l'Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD, des crédits et don de l'AID, édition janvier 2011 révisée en juillet 2014.

10. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'Océan Indien (COI) en envoyant un courriel aux adresses visées au paragraphe 8.

DÉCLARATION CONJOINTE DU SOMMET EXTRAORDINAIRE CHINE-AFRIQUE SUR LA SOLIDARITÉ CONTRE LA COVID-19

La COVID-19 est un défi majeur pour toute l'humanité et constitue l'urgence mondiale de santé publique la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans le but de renforcer la solidarité et la coopération pour vaincre ensemble le virus et de montrer une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique encore plus solide, et sur l'initiative conjointe de la République populaire de Chine, de la République sud-africaine, pays assurant la présidence tournante de l'Union Africaine (UA), et de la République du Sénégal, coprésident africain du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA), des dirigeants chinois et africains ont tenu par visioconférence un Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19 le 17 juin 2020.

Ont pris part à ce Sommet : S.E.M. Xi Jinping, Président de la République Populaire de Chine ; S.E.M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République sud-africaine ; S.E.M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal ; S.E.M. Abdel Fattah Al-SISI, Président de la République Arabe d'Égypte ; S.E.M. Felix-Antoine Tshisekedi TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo ; S.E.M. Abdelmajid TEBBOUNE, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire ; S.E.M. Ali Bongo ONDIMBA, Président de la République Gabonaise ; S.E.M. Uhuru KENYATTA, Président de la République du Kenya ; S.E.M. Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali ; S.E.M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger ; S.E.M. Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigeria ; S.E.M. Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda ; S.E.M. Emmerson Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe ; S.E.M. Abiy Ahmed Ali, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ; S.E.M. Moussa Faki MAHAMAT, Président de la Commission de l'Union Africaine ; S.E.M. Antonio GUTERRES, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Dr Tedros Adhanom GHEBREYESUS, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont également participé au Sommet en tant qu'invités spéciaux.

Après des échanges amicaux et approfondis, les dirigeants participants sont convenus de ce qui suit :

I. Ils expriment leur profonde préoccupation s'agissant de la propagation de la COVID-19 dans le monde, qui constitue un défi imminent et inédit pour les peuples des différents pays, et compte tenu de ses impacts majeurs sur la vie et la santé des peuples.

Ils reconnaissent l'importance fondamentale des questions de santé publique pour la paix et la

sécurité internationales et le bien-être des peuples, notamment le fait que l'Afrique est extrêmement vulnérable face à la COVID-19 et a besoin de la solidarité et du soutien des différentes parties appuyant ses capacités de réponse à la COVID-19 et son développement socio-économique.

Ils saluent et soutiennent l'appel du Secrétaire général des Nations Unies à la solidarité dans la lutte contre la COVID-19 et s'engagent à œuvrer ensemble pour préserver la sécurité de la santé publique mondiale et garantir les droits et intérêts légitimes des pays en développement, afin d'apporter une plus grande contribution à la promotion de la paix et du développement dans le monde et de construire ensemble une communauté de santé pour l'humanité.

Ils soulignent les liens étroits entre le développement, la paix et la sécurité, appellent la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre par l'Afrique de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique » et réclament une levée rapide des sanctions économiques contre le Zimbabwe et le Soudan.

Conformément à l'esprit du FCSA et aux valeurs auxquelles sont attachées les deux parties, ils continuent de se soutenir mutuellement sur les questions relatives à leurs intérêts vitaux et préoccupations majeures. La Chine soutient les pays africains dans leur recherche de voies de développement adaptées aux réalités nationales et s'oppose à toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures africaines. L'Afrique appuie la position de la Chine sur les questions concernant Taiwan et Hong Kong, ainsi que les efforts de la Chine visant à préserver la sécurité nationale à Hong Kong en vertu de la loi.

II. Ils apprécient hautement et soutiennent activement le rôle leader et coordinateur joué par l'OMS, sous la direction de son Directeur général, le Dr Tedros Adhanom GHEBREYESUS, dans la lutte mondiale contre la COVID-19 et appellent la communauté internationale à accroître son soutien politique et financier à l'Organisation.

Ils saluent l'adoption par la 73e Assemblée mondiale de la Santé de la résolution sur la riposte à la COVID-19, expriment leur profonde préoccupation face aux effets négatifs de la COVID-19, soulignent l'importance de la coopération mondiale, appellent au renforcement de la solidarité et de la coopération internationales, en vue de contenir et d'atténuer ensemble la COVID-19 et d'apporter une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables. Ils réaffirment leur opposition à la politisation de la COVID-19 et à l'étiquetage du virus, appellent la communauté internationale à œuvrer ensemble pour prévenir la discrimination et la stigmatisation, lutter contre les informations fausses et trompeuses et renforcer la coopération sur la R&D des outils de diagnostic, des traitements, des médi-

caments et des vaccins ainsi que sur l'identification de la source zoonotique du virus.

Ils soutiennent le lancement au moment approprié le plus proche après la maîtrise de la COVID-19 dans le monde et en consultation avec les États membres de l'OMS, d'un processus d'évaluation impartiale, indépendante et complète par étapes, qui soit piloté par l'OMS, mené dans le respect du principe de l'objectivité et de l'impartialité et basé sur la science et le professionnalisme, notamment en utilisant les mécanismes existants, selon qu'il conviendra, pour examiner l'expérience acquise et les leçons tirées de la riposte sanitaire internationale coordonnée par l'OMS face à la COVID-19.

Ils saluent le leadership du Secrétaire général des Nations Unies, son soutien à l'action de l'OMS pour lutter contre la COVID-19, ainsi que ses initiatives sanitaires pour rendre vaccins et méthodes diagnostiques et thérapeutiques accessibles dans le monde.

III. La partie africaine exprime sa haute appréciation au gouvernement chinois qui a adopté résolument des mesures fermes pour endiguer la propagation de la COVID-19, et communiqué sans tarder à l'OMS et aux pays concernés des informations sur la situation en Chine dans un esprit ouvert, transparent et responsable, permettant de gagner un temps précieux pour la lutte internationale contre le virus. La Chine remercie les pays africains, l'UA et les autres organisations régionales pour la solidarité et le soutien qu'ils lui ont témoigné dans sa lutte contre la COVID-19. Elle salue l'établissement par l'Afrique d'une stratégie africaine de lutte contre la COVID-19, la nomination d'envoyés spéciaux pour mobiliser le soutien international aux efforts africains pour relever les défis économiques de la COVID-19. Elle salue la résilience des pays africains et les résultats encourageants qu'ils ont obtenus dans le combat contre le virus grâce à l'adoption de mesures préventives pour éviter la propagation de la COVID-19.

Les pays africains, tout en remerciant la Chine pour son soutien agissant à la lutte africaine contre la COVID-19 et son engagement solidaire, apprécient hautement les nouvelles mesures qu'elle a annoncées lors de la 73e Assemblée mondiale de la Santé pour soutenir la riposte des pays en développement contre le virus. La Chine réaffirme sa volonté de mettre activement en œuvre les propositions et mesures annoncées, d'accompagner l'Afrique dans le renforcement de ses capacités de prévention et de contrôle des maladies et de développement durable, et d'accélérer la construction du siège du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies. Elle affirme son engagement, en cas de mise au point par la Chine d'un vaccin contre la COVID-19, d'en faire un



bien public, en vue de contribuer ainsi à l'accessibilité et l'abordabilité du vaccin dans les pays en développement, notamment dans les pays africains.

Les deux parties réaffirment leur engagement à adopter des mesures énergiques pour protéger la santé et la sécurité de leurs ressortissants, préserver leurs droits et intérêts légitimes et valoriser leurs médecines traditionnelles.

Les pays africains expriment leur profonde gratitude et appréciation aux institutions et entreprises chinoises qui ont apporté des fournitures médicales et du soutien matériel à leur combat contre la COVID-19.

IV. Elles reconnaissent pleinement le rôle positif de la coopération sino-africaine en matière d'investissement et de financement pour le développement et l'amélioration du bien-être des populations en Afrique, et appellent la communauté internationale à partager les expériences sur la lutte contre le virus et à accroître son soutien matériel, technique, financier et humanitaire aux pays africains par une coopération solidaire, afin de les aider à neutraliser l'impact de la COVID-19 et à réaliser un développement durable autonome.

La Chine, accordant une grande importance aux préoccupations des pays africains sur la question de la dette, mettra effectivement en œuvre l'Initiative du G20 sur la suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres, et reste disposée à engager des consultations d'égal à égal et amicales pour accroître son soutien aux pays africains durement touchés par l'impact de la COVID-19.

La partie africaine apprécie les actions chinoises et appelle la communauté internationale, notamment les pays développés et les institutions financières internationales, à prendre des mesures concrètes et diligentes pour l'allègement du fardeau de la dette africaine.

V. Les deux parties réaffirment leur ferme soutien au multilatéralisme, leur opposition à l'unilatéralisme et leur engagement à préserver le système international centré sur l'ONU et à défendre l'équité et la justice internationales.

Elles appellent la communauté internationale à construire une économie mondiale ouverte, à renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et à préserver

ensemble la stabilité et le bon fonctionnement des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales. Elles soutiennent activement la construction de la zone de libre-échange continentale africaine.

Elles reconnaissent l'importance de la numérisation dans l'ère post-COVID-19, soutiennent le développement accéléré de l'économie numérique en Afrique et l'intensification des échanges et de la coopération dans les domaines de la numérisation, des technologies de l'information et de la communication, en particulier la télémédecine, le téléenseignement, la 5G et les méga données.

Elles soutiennent l'engagement de discussions avec des partenaires internationaux sur le développement de la coopération tripartite ou multipartite en Afrique de manière active, ouverte et inclusive et sur la base du respect de la volonté des pays africains, afin de soutenir les pays africains dans leurs efforts pour vaincre au plus vite le virus et accélérer leur développement.

VI. En cette année de célébration du 20e anniversaire de la création du FCSA, les dirigeants se félicitent des progrès significatifs enregistrés dans la mise en œuvre des actions de suivi du Sommet de Beijing du FCSA, et s'accordent à donner une plus grande priorité au secteur de la santé publique dans la mise en œuvre des « huit initiatives majeures » de la coopération sino-africaine.

Dans la perspective de la poursuite de la coopération sino-africaine dans l'ère post-COVID-19, ils travailleront ensemble pour la bonne organisation de la réunion du FCSA de 2021.

VII. Les dirigeants saluent l'initiative lancée par la République Populaire de Chine, la République sud-africaine et la République du Sénégal d'organiser le présent Sommet à un moment crucial de la lutte africaine contre la COVID-19.

Ils rendent un vibrant hommage aux dirigeants africains présents ou non au Sommet, pour les efforts énergiques qu'ils déploient dans la lutte contre la COVID-19.

Les dirigeants participants ont exprimé leurs profondes condoléances pour la disparition de S.E.M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, et leur sincère sympathie au peuple burundais.